



COLLECTIF Bonus / Les ateliers d'artistes de la Ville de Nantes

Sites de Félix Thomas et de l'Îlot des Îles.

APPEL À CANDIDATURES / résidences de création

Depuis 2019, le collectif Bonus propose deux résidences de création par an, une sur chaque site géré par le collectif. Chacun des programmes est pensé pour être en résonance avec le contexte qui l'accueille (c.f description des sites, paragraphe intitulé annexe).

Ces résidences consistent en un temps de réflexion, de conception et de réalisation d'un projet artistique. Sur place, l'équipe de Bonus accompagne l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et peut, au besoin, favoriser la mise en relation entre le.la résident.e et des structures ressources, ou des interlocuteurs pouvant contribuer au développement de son projet. Chaque période de travail est clôturée par une exposition à l'Atelier 8, espace d'exposition de Bonus.

Ce programme s'adresse à des artistes professionnels issus de tous les domaines d'expression des arts visuels. Destiné à favoriser la mobilité, il ne concerne pas les artistes habitant ou travaillant sur l'agglomération nantaise.

CONDITIONS GENERALES DES RESIDENCES

La durée de chaque résidence est de 6 semaines à partir de novembre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021. Les dates seront à décider en concertation avec l'artiste cependant, elle ne pourra pas avoir lieu pendant la période des vacances de Noël.

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française ou anglaise.

Pour ce projet, le.la lauréat.e bénéficiera :

- de la mise à disposition d'un espace de travail de 27 m² sur le site de Félix Thomas ou de 33 m² sur le site de l'Îlot des Îles ;
- d'une allocation de résidence de 1400 €. Cette somme comprend les honoraires, per diem et une présentation du travail au public du projet de résidence ci-dessous décrit ;
- de frais de production à hauteur de 1000 € (dont frais de production liés à l'exposition) ;
- d'un budget de production de 500 € dédié à la réalisation d'une œuvre en impression Riso ;
- de la prise en charge des déplacements dans le cadre d'un budget forfaitaire et global de 400 € ;
- de son hébergement à Nantes pendant la résidence et la période de montage de l'exposition ;
- l'équipe de Bonus accompagnera l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et le cas échéant, le mettra en relation avec des structures ressources et interlocuteur.trice pouvant contribuer au développement de son projet ;
- une rencontre publique sera organisée pendant la période de résidence. L'artiste sera invité à y présenter sa pratique et la recherche qu'il mène dans le cadre de son projet de résidence ;

- chaque résidence sera suivie d'une exposition sur le site de l'Îlot des Îles (superficie de l'espace d'exposition : 50 m²) ;
- l'assurance de l'atelier de résidence sera prise en charge par le collectif Bonus ;
- l'assurance des œuvres de l'exposition sera prise en charge par le collectif Bonus ;
- les frais de communication de l'exposition (publications, mailing, vernissage) seront pris en charge par le collectif Bonus.

Une convention précisant les engagements de chacune des parties sera rédigée.

LES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée en français ou en anglais sous la forme d'un document unique (1 fichier pdf), réunissant les 3 éléments suivants :

- 1- une lettre de candidature : présentation de vos motivations et de votre projet pour la résidence. Le.la candidat.e doit clairement postuler pour l'un ou l'autre des sites (Îlot des Îles ou Félix Thomas). Seul les dossiers comportant un projet seront examinés.
- 2- un CV ;
- 3- un dossier de présentation de votre travail artistique.

L'artiste devra justifier d'un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

Les dossiers sont à adresser uniquement par mail à l'adresse suivante : candidature@collectifbonus.fr

Un lien de téléchargement sera accepté.

Date limite de dépôt des dossiers : le dimanche 26 juillet 2020 à minuit.

Le jury se réunira fin septembre 2020.

CONTACTS / INFORMATIONS

Pour plus de renseignements sur ce dispositif de résidence et le projet Bonus, consultez notre site internet, notre Facebook ou contactez Laurent Moriceau : contact@collectifbonus.fr

SELECTION DES CANDIDAT.E.S

Le jury sera composé de :

- des habitant.e.s ou des professionnel.le.s des quartiers Félix Thomas et l'Îlot des Îles;
- 1 professionnel.le de l'art contemporain : responsable de lieu de diffusion, de structure associative, de galerie d'art privée, de fondation, de centre d'art contemporain, d'artothèque, de musée, critique d'art, commissaire d'exposition, historien de l'art, chercheur, développeur d'artistes, agent de production, collectionneur, éditeur d'art ou tout autre professionnel œuvrant dans le champ des arts visuels ;
- Emilie TAGHERSOUT, chargée de mission livre, lecture publique, arts visuels (Ville de Nantes) ;
- 1 représentant.e. des artistes (artiste usager du sites de Félix Thomas ou de l'Îlot des Îles) ;

- 1 membre de la direction collégiale du collectif Bonus.

Le la candidat.e sera sélectionné.e selon les critères suivants :

- singularité de la recherche, maturité du travail artistique ;
- pertinence du projet dans le contexte spécifique du projet Bonus, du site de l'Îlot des Îles ou de celui de Félix Thomas ;
- perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.

ANNEXE

PRESENTATION DU SITE DE L'ILOT DES ILES

Sur l'île de Nantes, au cœur du quartier de la Création, les ateliers occupent une partie du rez-de-chaussée du projet immobilier intitulé l'Îlot des Îles. Bonus y accueille 14 artistes dont 10 lauréats du Prix de la Ville de Nantes, l'association y dispose d'un lieu d'exposition de 50 m². Le bâtiment l'Îlot des Îles comporte 84 logements ainsi que des locaux d'activités commerciales. Le bâtiment s'articule autour d'une vaste cour intérieure arborée dont l'usage est volontairement ouvert à l'appropriation. Le collectif FIL mandaté par Nantes Métropole-Habitat a conçu dans cette cour des aménagements collectifs en relation étroite avec les habitant.e.s. Ces réalisations ont impulsé une dynamique qui abouti en janvier 2019 à la création d'une association d'habitant.e.s nommée Lilo D'ZIL. L'objectif de cette structure est de permettre à ces derniers le développement de projets culturels et sportifs sur leur lieu d'habitation et de vie.

Le site Îlot des Îles est en proximité immédiate avec un des bras de la Loire, il dispose également d'un périmètre extérieur en relation directe avec Les machines de l'île, un des cœurs touristiques les plus importants de la ville.

Ce projet de l'Îlot des Îles s'inscrit aussi dans le contexte du quartier de la Création qui réunit dans un proche périmètre une constellation d'acteurs de la culture et de l'innovation. Il fait voisiner les sciences et les techniques en accueillant 5 domaines des industries créatives : communication, design, arts de la scène, architecture, arts visuels, etc. Sont notamment réunis au quartier de la Création : HAB Galerie, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire, l'ENSA Nantes, ESMA/Cinécréatis, Ecole de design, Solilab, Trempolino, La Fabrique, Laboratoire(s) artistique(s), Chapidock, Les ateliers Millefeuilles, Platform C, La Conciergerie, Blockaus DY10 etc.

PRESENTATION DU SITE DE FELIX THOMAS

L'association Bonus est installée au pôle associatif Félix Thomas. Cet équipement accueille une quarantaine d'association qui proposent aux habitants du quartier de la danse, du chant, du théâtre mais aussi des jeux de société, des groupes de paroles etc. Le pôle associatif Félix Thomas est aussi voisin du Nouveau Studio Théâtre qui a pour ambition de soutenir, développer et ancrer le théâtre contemporain et la danse contemporaine dans le paysage culturel nantais. Le pôle associatif Félix Thomas se situe en proximité de l'Erdre, rivière et lieu important des loisirs nautiques.

A Félix Thomas, le projet Bonus propose des ateliers d'artistes mais aussi des bureaux qui accueillent 6 associations du secteur des arts visuels et 1 atelier de production tourné vers l'impression. Cet atelier possède un traceur Epson à encres pigmentaire en laize de 100 cm, un risograph double tambours A3 avec 10 couleurs (Bleu, Bleu Médium, Rouge, Vert, Jaune, Violet, Noir, Vert Canard, Gris clair, Rose fluo). L'atelier est également équipé d'outils de façonnage dont une plieuse électrique A3 (7 plis), d'un massicot électrique A3, d'une agrafeuse plieuse A3 (agrafes + œillets), d'une relieuse spirale coil A3 et dispose d'une matériauthèque de papiers divers.